

SOMMAIRE

● Les références officielles	page 2
● Le préambule de l'IA-IPR	page 3
● Le descriptif des lectures et activités	page 4
● L'exposé	page 7
● L'entretien	page 8
● L'évaluation	page 9
● Modèle de descriptif 1	page 11
● Modèle de descriptif 2	page 12
● Modèle de descriptif 3	page 13
● Modèle de descriptif 4	page 14
● Modèle de descriptif 5	page 15
● Critères d'évaluation de l'épreuve orale	page 16

EPREUVE ANTICIPEE DE FRANÇAIS

Toutes séries
Charte des examinateurs

Inspection pédagogique régionale des lettres
Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie

RÉFÉRENCES OFFICIELLES

Les textes officiels de référence sont les suivants :

1. Programmes

- Seconde générale et technologique : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>
- Première des séries générales et programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>
- Première des séries technologiques : BO spécial n°3 du 17 mars 2011
<http://www.education.gouv.fr/cid55410/mene1104134a.html>

2. Définition des épreuves du baccalauréat : EAF

- B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011: épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57469
- B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011 : épreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique à compter de la session 2012 des épreuves anticipées
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57488

3. Documents émanant de l'Inspection générale des lettres

- Epreuves anticipées de français annales zéro (exemples de sujets et de corrigés pour l'épreuve écrite)
http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/lettres/Inspection/FrPremiere/annales_0/annales0note.htm
- Epreuves orales de français : quelques exemples de questions pour l'oral : il y a un lien dans la référence précédente.

Tout ce qui figure dans la Charte des examinateurs est en stricte conformité avec les textes officiels de référence.

PRÉAMBULE

Au cours des réunions d'entente et d'harmonisation, les échanges entre les professeurs ont fait apparaître la nécessité de réguler les pratiques pédagogiques induites par la mise en œuvre des nouveaux programmes à compter de 2012 pour les classes de Seconde et pour les classes de Première, ainsi que par les nouvelles modalités des épreuves anticipées de français (EAF), notamment à l'oral.

Les difficultés rencontrées, au travers de descriptifs disparates, par certains examinateurs pour interroger en toute équité les candidats ou bien quelques contentieux générés par une mauvaise communication des règles ont finalement suscité l'ambition de construire une culture commune de l'évaluation.

En Nouvelle-Calédonie, les jurys évoluent rapidement : de nouveaux enseignants arrivent de métropole ou des départements d'outre-mer, d'autres sont mutés de collège en lycée, des néo-titulaires, enfin, sont appelés à faire passer leurs premières épreuves orales. Une charte élaborée collectivement et communiquée à chaque professeur permettra à tous d'assumer la mission d'examineur avec efficacité et rationalité.

Que soient vivement remerciés Madame Marie-Dominique Dumas, chargée de missions en lettres pour le lycée, les membres du Groupe de recherche ainsi que tous les professeurs coordonnateurs de lettres qui ont accepté de conduire des débats au sein des lycées du Caillou, de faire connaître les questions soulevées et les propositions avancées. Grâce à la contribution des enseignants de français des différents lycées, les spécificités calédoniennes ont pu être prises en considération pour favoriser la réussite des élèves de toutes les Provinces.

Cette charte se fait donc l'écho de multiples interrogations afin d'apporter des éléments de réponse communs, en accord avec les réflexions des équipes et en cohérence avec les instructions officielles.

Bonne et fructueuse lecture à tous.

L'Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional des lettres pour le Pacifique Sud

Bruno-François MOSCHETTO

Comment élaborer le descriptif ?
Quelles informations le descriptif doit-il contenir ?

1. A qui s'adresse le descriptif ?

Les modalités de l'épreuve anticipée de français imposent qu'une grande attention soit portée à l'élaboration du descriptif, qui n'est ni le cahier de textes de la classe ni le projet annuel mais un véritable contrat entre l'élève, l'enseignant et l'examineur :

- **L'élève et l'enseignant** y consigneront les activités retenues pour l'examen, ce qui en fera un véritable programme de révision, d'où l'intérêt de le construire avec les élèves tout au long de l'année. Il est différent du *projet annuel* qui, lui, indique toutes les activités mises en œuvre durant l'année scolaire.
- **L'examineur** sera informé avec **précision, concision et clarté** sur le travail effectué par l'élève, et ainsi sélectionné. Le descriptif contient les textes, activités et documents sur lesquels le candidat peut-être légitimement questionné. L'examineur devra repérer facilement les informations nécessaires pour interroger l'élève avec la meilleure efficacité.

2. Quelles informations le descriptif doit-il contenir ?

Chaque professeur a la liberté de présenter le descriptif comme il le souhaite. Toutefois il veillera à ce que les informations suivantes apparaissent distinctement :

- Le nom de l'établissement, la série, la classe et l'année.

Pour chaque séquence :

- Un titre qui donne des indications précises sur son contenu.
- Le ou les objets d'étude concernés.
- **La problématique ou le projet de lecture qui a guidé le professeur pour l'étude de l'œuvre intégrale et/ou du groupement de textes ; en quelque sorte le fil rouge qui transite par chaque texte, chacun de ceux-ci fournissant un élément de réponse à la problématique initiale.**

Cette première série d'informations permettra à l'examineur de comprendre quels sont les objectifs de l'étude et comment il peut interroger sur les savoirs tout en respectant la spécificité de chaque texte et l'originalité de l'analyse de l'élève. Car ce que l'examineur a surtout besoin de connaître c'est **la démarche suivie** et non pas la problématique de chaque texte. L'étude d'un concept dans un groupement ainsi que la lecture d'une œuvre intégrale ne sont jamais exhaustifs et imposent des choix qu'il importe de communiquer à l'examineur sans pour autant l'enfermer dans un cadre trop étroit ou rigide. **La problématique d'étude de chaque texte ne doit donc en aucun cas apparaître.**

- Les textes étudiés en lecture analytique pour l'exposé : ils devront être clairement délimités (citation du début et citation de la fin de l'extrait). Ils seront en nombre suffisant pour l'acquisition d'un concept ou d'une notion. Attention à toute surcharge qui occasionnerait de trop lourdes révisions sans pour autant aider l'élève à maîtriser le savoir concerné. Ainsi, chaque année, des collègues se trouvent face à des descriptifs très ambitieux. On rappelle

que chaque texte, ou activité, mentionné doit avoir fait l'objet d'une étude en classe et que l'année scolaire se limite à trente semaines dont certaines sont bien courtes à cause des ponts et jours fériés.

•

Les textes étudiés en lecture cursive, les documents relevant de l'histoire des arts et des langues et culture de l'Antiquité, les autres activités de la séquence qui nourriront l'entretien (des lectures personnelles cursives, comptes rendus de sorties au théâtre, travaux de recherches sous forme d'exposés écrits ou oraux, devoirs particulièrement réussis.) Il apparaît opportun **d'indiquer, sans lourdeur excessive, les objectifs des lectures cursives et des différentes activités, ou leurs liens avec les lectures analytiques** afin d'orienter le départ de l'entretien dans une direction pertinente. Par exemple, pour un groupement de textes en lecture cursive concernant l'objet d'étude *Poésie et quête du sens*, on pourra mentionner sur le descriptif : « montrer comment l'écriture poétique évolue dans sa forme et dans ses fonctions, du XVI^e siècle à nos jours ». Pour un groupement de documents iconographiques relatif au même objet d'étude et concernant la poésie de la ville et de la modernité, mais abordé en histoire des arts, l'intitulé serait le suivant : « montrer l'originalité de l'architecture urbaine des grands monuments aux XX^e et XXI^e siècles, ainsi que le traitement de ce thème en peinture aux XIX^e et XX^e siècles ».

<p><u>ATTENTION : L'EXPRESSION « DOCUMENT COMPLEMENTAIRE » N'APPARAÎT PLUS A PARTIR DE 2012.</u></p>

- Les références des manuels et des œuvres intégrales utilisés : on peut imaginer inscrire ces informations dans une page « de couverture » avec les signatures de l'enseignant et du chef d'établissement, ou bien en première page. Faire apparaître les références des manuels et des œuvres intégrales étudiés dès le début du descriptif permettra à l'examineur de se procurer le matériel nécessaire le plus rapidement possible.

3. Combien d'exemplaires doit-on fournir ?

Le descriptif sera édité en deux exemplaires pour l'administration rectorale. Ils seront transmis à la DEXCO via l'établissement d'origine (un pour l'examineur et un pour une éventuelle suppléance). Bien entendu, il en sera donné un troisième exemplaire identique à chaque élève.

4. Comment présenter le descriptif ? Quelle mise en page adopter ?

On peut utiliser la forme linéaire ou la forme tabulaire. L'essentiel étant qu'il ne puisse y avoir confusion entre les documents à utiliser pour l'exposé et ceux à utiliser pour l'entretien.

DES EXEMPLES DE DESCRIPTIFS SONT PROPOSES AUX PAGES 10 à 14.

Attention ! Les documents utilisés par l'élève ne doivent pas être regroupés dans des porte-folios plastifiés. Ils doivent être immédiatement accessibles au regard de l'examineur et ne comporter ni soulignement, ni fluorescence, ni annotation quelconque.

Pour éviter toute erreur, voici détaillés les contenus des documents que doivent avoir en leur possession élève et examinateur :

<p><u>L'élève aura en sa possession :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le descriptif, c'est-à-dire la liste des activités telles que décrites précédemment.- Les textes photocopiés distribués par le professeur pour leur lecture analytique durant l'année scolaire.- Un seul exemplaire de chaque œuvre intégrale étudiée durant l'année.- Un seul manuel.- Les photocopies des textes vus en lecture cursive, ainsi que les documents (y compris iconographiques), étudiés en histoire des arts et en langues et cultures de l'Antiquité. <p>Les documents seront tous vierges de toute annotation.</p>	<p><u>L'examineur aura en sa possession :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le descriptif, c'est à dire la liste des activités telles que décrites précédemment.- Une photocopie de tous les textes et documents étudiés durant l'année, soit toutes les lectures analytiques :<ul style="list-style-type: none">• celles du manuel,• celles des œuvres intégrales,• celles des textes déjà étudiés sur support photocopié durant l'année scolaire et distribuées par l'enseignant à cette occasion.- Les photocopies des textes vus en lecture cursive, ainsi que les documents (y compris iconographiques), étudiés en histoire des arts et en langues et cultures de l'Antiquité.
---	---

Pour ne pas introduire de rupture d'égalité entre les candidats, l'examineur prendra en compte, dans son évaluation, le fait que l'élève dispose ou non d'une documentation dotée d'un appareil critique. Des éditions récentes d'œuvres étudiées par les élèves proposent en effet des lectures analytiques complètes. On évitera, si cela est possible, de les utiliser pour l'oral.

Comment se déroule l'exposé ?

1. En amont, les 30 minutes de préparation :

Le professeur accueille le candidat avec courtoisie.
Il adoptera une attitude d'écoute bienveillante tout au long de l'épreuve, dans le respect des conditions réglementaires de son déroulement : assurer la justesse et l'équité de l'évaluation certificative exige en effet que les lycéens soient placés dans des conditions équivalentes, conformément au principe des examens.

A. À quel matériel le candidat a-t-il droit ?

- Les affaires personnelles du candidat sont déposées à l'entrée.
Mais sont autorisés :

- Stylos, crayons, marqueurs, règles... pas de trousse.
- Une montre, un réveil, un chronomètre (les téléphones portables ne seront pas utilisés durant l'épreuve, même pour consulter l'heure).
- Le texte choisi par l'examineur.
- Des feuilles de brouillon fournies par l'administration.
- Le descriptif des activités et les textes et documents concernant l'objet d'étude qui fait le sujet de l'interrogation, présentés conformément à ce qui est dit *supra* (bas de la page 5).

L'examineur devra veiller à ce qu'il n'y ait aucune possibilité de fraude.

Mais, si cela se produit, les documents frauduleux devront être confisqués, le candidat étant admis à finir sa préparation et à passer l'épreuve, à la suite de quoi un rapport sera fait au directeur du centre d'examen.

B. Que se passe-t-il exactement ?

1. Après vérification de l'identité du candidat, il paraît utile de rappeler brièvement à l'élève le déroulement de l'épreuve orale.
2. L'examineur fait signer au candidat la fiche d'évaluation (le bordereau d'examen) qui comprend les indications nécessaires à la préparation de l'épreuve et qui sera rendue à la fin de l'oral :
 - L'extrait à étudier, dont la longueur est fixée par l'examineur en fonction du texte et de la question posée – entre une demi-page et une page et demie.
 - La question à traiter : cette question a été préparée par l'examineur pour orienter l'étude du texte qu'il aura choisi. Elle concerne un aspect essentiel de l'extrait. Elle est formulée à partir des renseignements portés sur le descriptif. Il faut s'assurer que le candidat l'a bien comprise et pour cela elle ne doit pas comporter de termes trop « savants ». Par ailleurs, on vérifie auprès de l'élève qu'il n'y a pas d'ambiguïtés en lui faisant reformuler la question, par exemple, ou en la reformulant soi-même, si besoin est.

2. L'interrogation :

- Seuls les textes étudiés en lecture analytique feront l'objet de la première partie de l'épreuve. Ils doivent donc pouvoir être clairement identifiables par l'examineur sur le descriptif afin d'éviter toute erreur, et tout recours éventuel du candidat.
- **L'exposé doit durer environ 10 minutes.** L'examineur écoute, **sans l'interrompre**, l'exposé du candidat répondant à la question posée.
- **Si le candidat devient mutique** au bout d'une ou deux minutes, il doit être sollicité de nouveau par une ou deux questions destinées à relancer son discours. Si ces tentatives sont vaines, il paraît alors opportun de passer directement à l'entretien. Quand l'entretien n'aboutit pas non plus malgré de multiples sollicitations, le professeur clôt l'interrogation et évalue l'élève en conséquence.
- Prise en compte de la question : lorsqu'un élève ne prend pas en compte ou ne prend en compte que partiellement la question posée, il ne pourra pas obtenir plus de cinq sur dix à l'exposé et ce, à condition qu'il fasse, malgré tout, preuve de réelles connaissances et que son expression soit satisfaisante.
- La lecture à haute voix de l'extrait par l'élève est évaluée globalement ; il ne paraît pas opportun de consacrer un nombre de points particulier à cette partie de l'épreuve.

Et qu'en est-il de l'entretien ?

Ce qu'il n'est pas :

- Ce n'est pas un corrigé de la première partie de l'épreuve.
- Ce n'est pas un exposé unilatéral mais un échange.
- Ce n'est en aucun cas une deuxième lecture analytique.
- Ce n'est pas un questionnement pointilliste ou sans rapport avec les objets d'étude et indications donnés par le descriptif des lectures et activités.
- Ce n'est pas un passage en revue de la totalité du descriptif.
- **Ce n'est certainement pas une évaluation de la démarche adoptée par le professeur.**

Ce qu'il est :

- Un échange dans lequel le candidat doit montrer sa capacité à prendre en compte les questions ou les remarques de l'examineur, sa connaissance de l'œuvre ou de l'objet d'étude, son aptitude à établir des liens, à mettre en perspective, à se référer au contexte pour comprendre, interpréter, justifier ses choix.

Pour aider le candidat à atteindre ces objectifs, l'examineur :

- utilisera le descriptif afin de guider le dialogue « sur mesure », et plus particulièrement les travaux personnels quand il y en a,
- mettra le candidat en situation de montrer ses connaissances et sa sensibilité esthétique ainsi que ses compétences,
- adaptera ses questions à son niveau ainsi qu'à ses éventuelles difficultés d'expression.

Comment évaluer l'entretien ?

L'examinateur devra permettre au lycéen de mettre en valeur ses savoirs :

- par exemple à l'aide d'une mise en relation des textes dans un groupement ou une œuvre intégrale,
- mais aussi, soit par une réflexion sur les lectures cursives et documents iconographiques, soit par l'exposé de ses opinions sur les représentations théâtrales, films vus ou sur ses lectures et travaux personnels.
- l'entretien est évalué sur 10 points, comme l'exposé sur la lecture analytique. Il convient donc de ne pas le négliger, ni dans le cadre de la préparation à l'examen durant l'année scolaire, ni pendant l'épreuve elle-même car le candidat peut y faire la preuve de sa culture et de ses compétences à argumenter.

Principes généraux d'évaluation

- Dans ses exigences, l'examinateur prendra en considération la série de l'élève – L, ES, S, séries technologiques industrielles ou tertiaires – ainsi que la situation spécifique des élèves doublant ou triplant de Terminale.
- Il utilisera toute l'échelle de notation, en prenant en considération de manière équilibrée les trois domaines de compétences, à savoir *l'expression et la communication, la réflexion et l'analyse, les connaissances*. Une fourchette de notes trop étroite dévalorise la discipline et les efforts des élèves.
- Il acceptera les différentes méthodes de lecture ou d'explication, pourvu qu'elles construisent une réponse cohérente à la question posée.
- Il veillera à valoriser les éléments de réussite plutôt qu'à pénaliser les carences. Il s'agit moins de sanctionner ce que le candidat n'a pas dit que d'attribuer des points à ce qui a été perçu, interprété, même de manière maladroite.
- Il valorisera la culture personnelle manifestée à bon escient par le candidat, sans pénaliser les lycéens dont la culture se limiterait aux seuls points traités pendant la formation.
- **A la fin de l'interrogation, le professeur se gardera bien de tout commentaire soit sur la prestation du candidat, soit sur le descriptif présenté, soit sur la qualité de l'enseignement dispensé.**
- **On rappelle que, bien entendu, l'examinateur éteindra son téléphone portable, ne consommera pas et ne se désaltérera pas pendant l'interrogation. Il est interdit de fumer pendant toute la durée de l'examen y compris entre les oraux de deux candidats.**

Après l'interrogation

L'examinateur dispose de 10 minutes pour remplir le bordereau d'examen. Ce document est destiné au jury de Terminale et aux personnes qui contesteraient la note donnée par l'examinateur, et il doit donc être rempli avec la plus grande précision.

Comme on l'a dit précédemment, il comprendra obligatoirement :

- * les informations concernant l'extrait qui a fait l'objet de l'exposé,
- * la question posée,
- * les thèmes traités pendant la seconde partie,
- * les points attribués à l'exposé et à l'entretien, ainsi que la note globale sur 20.

L'examineur veillera à ce que ses appréciations soient en cohérence avec la note chiffrée et prennent en compte les trois domaines retenus par la grille d'évaluation publiée au bulletin officiel ci-jointe page 15. Tout candidat peut demander à avoir accès au détail de l'évaluation de son épreuve orale.

Par ailleurs, il est utile de rappeler qu'en l'absence de délibération de jury à la fin des oraux anticipés, laquelle n'interviendra qu'à la fin de l'année suivante, seule la réunion d'harmonisation permet aux examinateurs d'étalonner leur notation par rapport à celle de leurs collègues. Une prestation orale jugée excellente mérite une note de 19 ou 20 ; une note très basse doit correspondre, pour tout correcteur, à des lacunes graves en référence aux trois domaines qui ont été définis. Le responsable de la réunion d'harmonisation peut demander la révision de certaines notes qui ne sembleraient pas cohérentes soit avec la note d'écrit, soit avec les moyennes de l'ensemble des jurys, soit avec la justification proposée sur le bordereau.

A la fin de chaque journée d'examen, l'examineur devra entrer les notes sur le logiciel Lotanot. Il est responsable de cette saisie.

**MODELE DE DESCRIPTIF 1 : 1 séquence / 1 objet d'étude / 1
OI en LA et 1 GT en LC / Présentation linéaire**

**EAF 2012 : Descriptif des lectures et activités
Séries ES/ L/S/STG**

SEQUENCE 1	Titre significatif de la séquence et titre de l'œuvre intégrale + édition	<u>ŒUVRE INTEGRALE ?</u> <u>GROUPEMENT DE TEXTES ?</u>
OBJET D'ETUDE CONCERNE Ex : Ecriture poétique et quête du sens		<u>SERIE</u> <u>S</u>
Problématique : En quoi ...		
Pour l'exposé <ul style="list-style-type: none"> • LA1 (Lecture analytique 1) • LA2 • LA3 • LA4 		
Pour l'entretien GT : (Objectif(s) visé(s)) <ul style="list-style-type: none"> • LC1 (Lecture Cursive 1) • LC2 • LC3 • LC4 • Histoire des Arts et/ou Langues et cultures de l'Antiquité (Objectif(s) visé(s)) <ul style="list-style-type: none"> • Doc. 1 (soit texte, soit document iconographique, film ou extrait de film) • Doc. 2 • Doc. 3 Autres activités menées dans le cadre de la séquence (Objectif(s) visé(s))		

**MODELE DE DESCRIPTIF 2 : 1 séquence / 1 objet d'étude / 1
GT en LA / Présentation linéaire**

**EAF 2012 : Descriptif des lectures et activités
Séries ES/ L/S/STG**

SEQUENCE 2	Titre significatif de la séquence et du GT	<u>GROUPEMENT DE TEXTES ?</u>
<u>OBJET D'ETUDE CONCERNE</u> Ex : Ecriture poétique et quête du sens		<u>SERIE</u> <u>ES</u>
<u>Problématique :</u> En quoi ...		
<u>Pour l'exposé</u> <ul style="list-style-type: none"> • LA1 (Lecture analytique 1) • LA2 • LA3 • LA4 • LA5 		
<u>Pour l'entretien</u> <u>Histoire des Arts et/ou Langues et cultures de l'Antiquité</u> (Objectif(s) visé(s)) <ul style="list-style-type: none"> • Doc. 1 (soit texte, soit document iconographique, film ou extrait de film) • Doc. 2 • Doc. 3 <u>Autres activités menées dans le cadre de la séquence :</u> (Objectif(s) visé(s))		

**MODELE DE DESCRIPTIF 3 : 1 séquence / 2 objets
d'étude croisés / OI et GT en LA / Présentation linéaire**

**EAF 2012 : Descriptif des lectures et activités
Séries L**

SEQUENCE 2	Titre significatif : Réécritures du mythe Œuvre Intégrale + édition (ex : Giraudoux, <i>Electre</i>, livre de poche n° ...)	ŒUVRE INTEGRALE ? GROUPEMENT DE TEXTES ?
OBJETS D'ETUDE CONCERNES Les réécritures du XVII ^e siècle à nos jours Le texte théâtral et sa représentation du XVII ^e siècle à nos jours		SERIE L
Problématique : Ex : Comment le mythe d'Electre traverse-t-il les siècles et est-il réécrit par Giraudoux au XX ^e siècle ?		
Pour l'exposé OI <ul style="list-style-type: none"> • LA1 (Lecture analytique 1) • LA2 • LA3 • LA4 Pour l'exposé : GT : <ul style="list-style-type: none"> • LA1 • LA2 • LA3 • LA4 		
Pour l'entretien Histoire des Arts (Objectif(s) visé(s)) <ul style="list-style-type: none"> • Doc. 1 (soit texte, soit document iconographique, film ou extrait de film) • Doc. 2 • Doc. 3 Langues et cultures de l'Antiquité (Objectif(s) visé(s)) <ul style="list-style-type: none"> • Doc. 1 (soit texte, soit document iconographique, film ou extrait de film) • Doc. 2 • Doc. 3 Autres activités menées dans le cadre de la séquence : (Objectif(s) visé(s))		

<p>Séquences ? : <u>Théâtre et réécriture des mythes</u> OI ? : Giraudoux, <i>Electre</i> GT ? :</p>	<p>POUR L'EXPOSE Lectures analytiques</p>	<p>POUR L'ENTRETIEN Lectures cursives et activités diverses</p>
<p><u>Objets d'étude :</u></p> <p>Ex : Les réécritures du XVII^e siècle à nos jours Le texte théâtral et sa représentation du XVII^e siècle à nos jours</p> <p><u>Problématique d'étude :</u></p>	<p><u>OI</u></p> <p>LA1 (Lecture analytique 1)</p> <p>LA2</p> <p>LA3</p> <p>LA4</p> <p><u>GT</u></p> <p>LA1</p> <p>LA2</p> <p>LA3</p> <p>LA4</p>	<p><u>Histoire des arts</u> (objectifs visés)</p> <p><u>Texte ou doc. 1</u> <u>Texte ou doc. 2</u> <u>Texte ou doc. 3</u></p> <p><u>Langues et cultures de l'Antiquité</u> (objectifs visés)</p> <p><u>Texte ou doc. 1</u> <u>Texte ou doc. 2</u> <u>Texte ou doc. 3</u></p> <p><u>Autres activités menées dans le cadre de la séquence :</u> (objectifs visés)</p>

BACCALAUREAT de FRANCAIS
EVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE

B.O. du 6 octobre 2011

Le tableau qui suit résume, pour chacune des deux parties de l'épreuve,
les principales **connaissances et compétences** faisant l'objet de cette évaluation :

	EXPOSÉ	ENTRETIEN
Expression et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture correcte et expressive - Qualité de l'expression et niveau de langue orale - Qualités de communication et de conviction 	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression et niveau de langue orale - Qualités de communication et de conviction
Réflexion et analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension littérale du texte - Prise en compte de la question - Réponse construite, argumentée et pertinente, au service d'une interprétation - Références précises au texte 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à réagir avec pertinence aux questions posées pendant l'entretien - Qualité de l'argumentation - Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Savoirs linguistiques et littéraires - Connaissances culturelles en lien avec le texte 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude - Connaissances sur le contexte culturel